

Année universitaire : 2025-2026

Composante : Faculté de droit de Grenoble

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement SANS modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : DU Droit de l'environnement

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 16/05/2023

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU : 15/09/2022

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Sabine LAVOREL

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Hybride (à distance + présentiel)

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	18	18
Formation continue	42	42
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VII (Master, DE, DESS, Diplôme d'ingénieur)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt d'une demande au RNCP : Non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

Répertoire spécifique (RS)

Enregistrement au RS :

Numéro de fiche RS :

Précisions :

Autre

Précisions :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DU en Droit de l'environnement vise à proposer une formation juridique spécialisée à des étudiants juristes ou non-juristes de niveau master, ainsi qu'à des professionnels souhaitant approfondir leurs connaissances et acquérir une expertise juridique pointue en matière de droit de l'environnement.

Le DU se présente comme une formation modulaire, dont l'organisation vise à laisser une grande souplesse d'apprentissage aux étudiants en formation initiale (FI) et aux stagiaires en formation continue (FC). Ainsi :

- les étudiants / stagiaires peuvent choisir, parmi l'ensemble des modules thématiques proposés, les modules les plus pertinents au regard de leur formation principale et/ou de leurs objectifs et besoins professionnels ;
- la formation est proposée en enseignement présentiel et/ou en enseignement à distance, selon les modules choisis ;
- les étudiants / stagiaires peuvent choisir de valider le DU en 1 ou 2 an(s) ;
- les stagiaires de la FC peuvent choisir de ne valider qu'un ou des module(s) séparément, sans valider le DU dans son intégralité (possibilité non ouverte en FI).

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Les candidats doivent être titulaires d'une licence 3 ou équivalent, toutes disciplines confondues.

Pour les demandes d'inscription en formation continue, en cas de niveau de diplôme inférieur, une expérience professionnelle jugée suffisante par la commission d'admission (cf. point 2.2) peut permettre d'accéder à la formation.

2.2 Conditions d'admission

L'admission dans le DU sera faite sur dossier de candidature soumis à une commission pédagogique composée au minimum du/de la responsable pédagogique du diplôme. Le dossier doit comporter :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- l'ensemble des justificatifs correspondant aux diplômes ou expériences professionnelles du/de la candidat.e.

La commission décide de retenir ou non les candidatures, en tenant compte de la capacité d'accueil de la formation, fixée à 60 places.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Septembre - juin

Durée de la formation : 12 ou 24 mois, au choix de l'étudiant

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : •Pour les étudiants et stagiaires souhaitant valider le DU : la validation du DU s'appuie sur la validation de 10 modules, quelle que soit la durée de ces modules. La plupart des modules correspondent à 12h de cours, mais le DU propose également quelques modules de 18h ou de 6h. Le volume horaire global est donc susceptible de varier autour d'un pivot de 120h, selon les modules choisis par les étudiants / stagiaires. •Pour les stagiaires souhaitant suivre uniquement certains modules au choix : le volume horaire dépendra du nombre de modules choisis. •Particularité pour les étudiants / stagiaires n'ayant pas de prérequis en droit : le module d'introduction au droit est alors obligatoire et sa validation constitue un prérequis au suivi des 10 modules nécessaires pour valider le DU. Ce module n'est pas payant pour les étudiants devant le suivre.

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCCC - DU Droit de l'environnement 24-25.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Certains modules du DU sont mutualisés avec un Master de la Faculté de Droit. Les MCC des modules concernés correspondent alors aux MCC du Master avec lequel la mutualisation est opérée.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Cf MCCC

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Non requise. En revanche, la présence aux " heures synchrones " proposées par les enseignants dans le cadre des modules en distanciel peut être exigée par l'enseignant concerné.e."

Absences aux examens :

L'étudiant absent lors d'un examen est déclaré défaillant. En cas d'absence non justifiée de l'étudiant / du stagiaire, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage.

III. Résultats

Article 5 : Jury

En application de l'article L71-2 du code de l'éducation modifié, par décision du Conseil d'Administration de l'UGA du 20 mai 2016, la composition des jurys ayant été déléguée aux directeurs de composantes, le Doyen de la Faculté de droit fixe la composition du jury. Le jury comprend au moins deux membres. Il est présidé par un professeur ou un maître de conférences.

Le jury dresse un procès-verbal sur lequel est porté le résultat obtenu par chaque candidat ainsi que la décision du jury : admis, admis par délibération spéciale ou ajourné.

Lorsque l'étudiant a choisi de valider un ou plusieurs module(s) séparément, le jury se prononce sur la réussite du ou des module(s) suivi(s).

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DU est obtenu après validation de 10 modules au choix de l'étudiant / du stagiaire. La validation des 10 modules peut s'effectuer sur une ou deux années. La répartition des modules choisis, soit sur l'année, soit sur les deux années, doit être précisée par l'étudiant / le stagiaire au moment de son inscription.

Les notes obtenues dans les 10 modules suivis par l'étudiant / le stagiaire sont compensables, sous réserve qu'elles ne soient pas inférieures à 08/20.

Si l'étudiant / le stagiaire a choisi de valider un ou des module(s) séparément, cette validation fait l'objet, le cas échéant, d'une attestation de validation.

Article 7 : Redoublement

En cas d'échec ou de défaillance, l'étudiant / le stagiaire peut être autorisé par le responsable de la formation à se réinscrire pour une année supplémentaire. Cette réinscription n'est pas de droit.

Le nombre d'inscriptions est limité à deux inscriptions consécutives.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1000 € pour les étudiants hors UGA / 600 € pour les étudiants UGA

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 2500 € ou 350 € / module

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée : 1500 € ou 250 € / module

Exonération : Pas d'exonération des frais pédagogiques

Le module " Introduction au droit ", qui doit être obligatoirement suivi et validé par les étudiants n'ayant pas de prérequis en droit, est gratuit pour les étudiants devant le suivre.

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Aucune